



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi, 17 janvier 2018 à 19h00, au Centre administratif, 2046 chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.

Présent:

Stephen Burke	Président
Heather Clibbon	Commissaire (visioconférence)
Debbie Cornforth	Commissaire-parent
Sara Downs	Commissaire (visioconférence)
Christian Falle	Commissaire-parent (visioconférence)
Debbie Ford-Caron	Commissaire (visioconférence)
Chantal Guay	Commissaire (visioconférence)
Jason Kilganan	Commissaire-parent
Cameron Lavallee	Commissaire
Wyna Marois	Commissaire
Esther Paradis	Commissaire
Stephen Pigeon	Directeur général
Jean Robert	Vice-président (visioconférence)
Jo Rosenhek	Commissaire (téléphone)
Jo-Ann Toulouse	Commissaire (visioconférence)
Aline Visser	Commissaire (téléphone)

Absent: Isabel Béland Commissaire-parent

En présence: François Garon Technicien informatique
Yves Lambert Président, SECQ
Anne Letellier de St-Just Protectrice de l'élève (a quitté à 19 h 16)
Melanie Simard Secrétaire de réunion
Sandra W. Griffin Secrétaire générale

18-01.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h06.

18-01.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

18-01.03 Période de questions réservée au public

Il n'y a eu aucune question.

18-01.04 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n'était présent.

18-01.05 **Correspondance des élèves**

Il n'y a eu aucune correspondance.

18-01.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017**

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le mercredi, 13 décembre 2017 tel qu'il a été distribué.

18-01.07 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

18-01.08 **Rapport de la Protectrice de l'élève**

La Protectrice de l'élève, Mme Anne Letellier de St-Just a noté qu'il s'agit de son sixième rapport annuel présenté au Conseil des commissaires. Elle est appelée après que le plaignant a épuisé les différents recours mis à leur disposition par la Commission scolaire.

Mme Anne Letellier de St-Just a remis son rapport en personne en déclarant avoir reçu neuf plaintes pour l'année scolaire 2016-2017, traitées à la satisfaction de tous. Les détails seront inclus dans le Rapport annuel de la CSCQ.

18-01.09 **Rapport du Président**

Le président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- Réunion du Comité exécutif de l'ACSAQ - Session plan stratégique - 15 décembre 2017
- Réunion du Conseil d'administration de l'ACSAQ - 15 décembre 2017
- Réunion de l'ordre du jour - 9 janvier 2018

18-01.10 **Rapport du Directeur général**

Le Directeur général a fait part au conseil des points suivants:

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Réunion des directions d'école en janvier
- c) Réunion du STAC
- d) « We are CQ »
- e) Comité de relations de travaux
 - i) Employés cadre - Directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Direction d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

a) Calendrier scolaire 2018-2019 – Éducation des adultes et formation professionnelle (adoption)

ATTENDU QUE l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipule que chaque commission scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU QU'EN vertu de la convention collective des enseignants, le comité formé pour examiner le calendrier scolaire doit être consulté;

ATTENDU QUE le calendrier a été examiné par le comité d'école lors de la rencontre tenue le 1 novembre 2017;

ATTENDU QUE le calendrier a été officiellement adopté le 14 novembre 2017 lors de l'assemblée générale du Centre de formation Eastern Québec;

ATTENDU QUE les deux comités recommandent l'adoption du calendrier proposé pour l'année scolaire 2018-2019;

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par J. Robert et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec adopte le calendrier scolaire (éducation des adultes et formation professionnelle) pour l'année scolaire 2018-2019, tel qu'il apparaît à l'**annexe 1** du présent procès-verbal.

b) Révision du calendrier scolaire 2018-2019 – Secteur jeunes, région de Québec

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a recommandé, lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2017, l'adoption du calendrier scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 (secteur jeunes, région de Québec);

ATTENDU QUE deux journées pédagogiques étaient prévues le 15 et 16 novembre 2018;

ATTENDU QUE la convention QPAT sera tenue le 22 et 23 novembre 2018;

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires adopte le calendrier scolaire révisé pour l'année scolaire 2018-2019, secteur jeunes pour la région de Québec.

c) Proposition pour abroger la résolution 17-08.10 d)

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a adopté, lors de la séance ordinaire du 23 août 2017 une résolution acceptant le taux d'imposition nets;

ATTENDU QUE la résolution d'origine comportait une anomalie dans le taux d'imposition;

Il est PROPOSÉ par C. Lavallee, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires abroge la résolution 17-08-10 d) adoptée lors de la séance ordinaire du 23 août 2017.

d) Adoption du taux d'imposition bruts et nets 2017-2018

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Central Québec doit établir son taux d'imposition de la taxe scolaire au moment de l'adoption de son budget;

ATTENDU QUE, selon les prévisions budgétaires, le taux d'imposition brut est fixé à 0,35 \$ par 100 \$ de l'évaluation uniformisée;

ATTENDU QUE ce taux est établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et qu'il constitue le maximum prévu dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE selon les prévisions budgétaires, le taux d'imposition net est fixé à 0,30932 \$ par 100 \$ de l'évaluation uniformisée;

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par J.-A. Toulouse et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter le taux d'imposition, brut et net, de la taxe scolaire, tel qu'il a été présenté.

e) Consortium de commissions scolaires : Portfolio d'assurance responsabilité civile

ATTENDU QUE l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales;

ATTENDU QU'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année scolaire 2018-2019, selon les avis reçus;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, en partenariat avec Les Conseillers en Assurance Adelson & Associés (CAAA), firme de consultation en assurance du Québec dûment autorisée par l'AMF;

e) Consortium de commissions scolaires : Portfolio d'assurance responsabilité civile (continué)

ATTENDU QU'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire Central Québec de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances générales;

Il est PROPOSÉ par W. Marois, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité; de renouveler l'adhésion de la Commission scolaire Central Québec au regroupement d'achat des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances générales pour l'année 2018-2019; et

DE mandater le conseiller Guy Turcot, en tant que gestionnaire désigné par Les Conseillers en Assurance Adelson & Associés (CAAA), firme de consultation en assurances du Québec dûment autorisée avec l'AMF pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme BFL, courtiers en assurances en application de la clause d'option de renouvellement ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances en dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné; et

DE mandater, s'il y a lieu, la Commission scolaire des Appalaches à réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat; et

DE s'engager à accepter la recommandation du regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales, soit de renouveler avec la firme BFL ou avec la firme déterminée à la suite d'un appel d'offres; et

D'autoriser la secrétaire générale, Madame Sandra Wright Griffin, à signer tout document découlant de la présente résolution.

f) Nomination d'un Président d'élection

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi sur les élections scolaires stipule que le directeur général de la commission scolaire est d'office le président d'élection. Il ne peut refuser d'agir comme tel qu'avec l'autorisation du conseil des commissaires qui nomme alors une autre personne pour le remplacer ;

ATTENDU QUE le Directeur générale recommande l'embauche d'un président d'élection externe pour les élections scolaires de novembre 2018 ;

ATTENDU QUE le président d'élection doit être rémunéré au tarif prescrit au Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral des présidents d'élections, comme le stipule le chapitre E-3.3 de la Loi électorale ;

18-01.11

Affaires nouvelles (continué)

f) Nomination d'un Président d'élections (continué)

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec a récemment fourni à la Commission scolaire Central Québec tous les détails sur les taux révisés ;

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité ; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec autorise le directeur général de ne pas agir en tant que président d'élection ; et

QUE le Conseil des commissaires autorise l'embauche de Mme Cathleen Scott à titre de Présidente d'élection; et

QUE la Présidente d'élection soit rémunérée au tarif prescrit au Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral des présidents d'élections, comme le stipule le chapitre E-3.3 de la Loi électorale ; et

QUE le mandat de la Présidente d'élection entre en vigueur le 17 janvier 2018 ; et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer le contrat au nom de la Commission scolaire Central Québec.

18-01.12

Rapport des comités

a) Comité exécutif

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre aura lieu le 6 février 2018.

b) Comité des parents

Il n'y a eu aucune rencontre. Une rencontre aura lieu le 24 janvier 2018.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Il n'y a eu aucune rencontre.

d) Comité consultatif de transport

Il n'y eu aucune rencontre.

e) Comité de vérification

Il n'y a eu aucune rencontre.

f) Comité d'évaluation du Directeur général

Il n'y a eu aucune rencontre.

18-01.12 **Rapport des comités (continué)**

g) Comité d'éthique et gouvernance

Il n'y a eu aucune rencontre.

h) Comité des ressources humaines

Il n'y a eu aucune rencontre.

i) Comité de répartition des ressources

Il n'y a eu aucune rencontre.

18-01.13 **Association des commissions scolaires Anglophones du Québec**

a) Rapport du Conseil d'administration

D. Ford-Caron a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants:

- Finance
- Conférence du printemps
- Comité parents
- Taxation
- Élections scolaires
- Renouvellement des comités
- Plan stratégique
- Directeur exécutif
- Développement professionnelle

La prochaine rencontre du Conseil d'administration aura lieu le 9 février 2018.

b) Rapports des comités

Aucun rapport a été fait.

18-01.14 **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi, 21 février 2018.

18-01.15 **Période de questions**

a) Public

Il n'y a eu aucune question.

18-01.15 **Période de questions (continué)**

b) **Commissaires**

Une question de C. Falle sur la responsabilité des parents qui conduisent d'autres élèves à diverses activités parascolaires, la Commission scolaire a-t-elle une assurance pour cela ou est-ce la responsabilité du conducteur? Une discussion a eu lieu, aucune réponses officielle ne peut être donnée à ce moment-là, des informations seront rassemblées et rapportées au Conseil des commissaires..

18-01.16 **Session à huis clos session**

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

18-01.17 **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par C. Falle de lever la séance à 20 h 01.

Sandra Wright Griffin
Secrétaire générale

Stephen Burke
Président

Adopté le 21 mars 2018.



CENTRAL QUÉBEC SCHOOL BOARD

2018-2019 SCHOOL CALENDAR

Everest, Holland, St. Vincent, Ste-Foy and Valcartier Elementary Schools
Dollard-des-Ormeaux, Quebec High School and St. Patrick's High School

AUGUST 2018							SEPTEMBER 2018							OCTOBER 2018						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
			1	2	3	4							1		1	2	3	4	5	6
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31			
							30													
NOVEMBER 2018							DECEMBER 2018							JANUARY 2019						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
				1	2	3							1			1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31		
							30	31												
FEBRUARY 2019							MARCH 2019							APRIL 2019						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
					1	2						1	2		1	2	3	4	5	6
3	4	5	6	7	8	9	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
10	11	12	13	14	15	16	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
17	18	19	20	21	22	23	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
24	25	26	27	28			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				
							31													
MAY 2019							JUNE 2019							KEY						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S							
			1	2	3	4							1							
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8							
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15							
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22							
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29							
							30													
1 st snow day to be used on: Jan. 25, 2019							2 nd snow day to be used on: April 18, 2019							Number of student days: 180						
3 rd snow day to be used on: May 3, 2019														Number of teacher days: 200						
*November 8th and 9th: ped. days for QPAT convention														Last revised on March 21, 2018						